

L'organisation politique occidentale : des « démocraties de façades » ?

Par **Pierre ALARY**

Maître de conférences en économie, Clersé,
Université de Lille - Sciences et Technologies

« *La démocratie est une forme d'organisation politique traditionnellement définie, selon la formule d'Abraham Lincoln, comme le 'gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple' »¹. En d'autres termes, le sujet est en même temps gouverné (soumis au pouvoir) et gouvernant (détenteur du pouvoir). Cette définition mobilise toute une symbolique, elle renvoie à des idéaux égalitaristes, mais sa mise en œuvre ne semble pas toujours effective et la pratique de la démocratie inclut des zones qui ne le sont pas. Alain Badiou² estime que nos modes d'organisations politiques démocratiques touchent trop peu d'espaces de la vie en société et il les qualifie de « *démocraties de façade* ». Par exemple, la logique démocratique ne s'applique pas au monde de l'entreprise. Par ailleurs, le peuple, notion déterminante dans la définition, ne constitue pas un tout homogène aux intérêts convergents – Schumpeter³ se penche sur les limites de ce concept – et arbitrer les intérêts divergents est tout l'enjeu du pouvoir élu. La pratique de la démocratie est donc un régime électoral destiné à légitimer l'autorité et la question suivante se pose : pourquoi accepte-t-on collectivement de ne pas étendre à tous les espaces de la vie en société l'application du modèle démocratie ?*

Le travailleur sans voix

Il nous semble impossible de répondre exhaustivement à la question, la tâche est vaste et des auteurs comme Marcel Gauchet⁴, Isabelle Ferreras⁵ proposent déjà des réponses. Nous voudrions simplement éclairer la relation de travail en démontant les processus à l'origine de l'exclusion légitime de l'idée démocratique du monde de l'entreprise. Dans une entreprise, sauf exceptions⁶, les institutions nient la citoyenneté du producteur de travail. Elles le déposèdent de pouvoirs sur la marche de l'entité dont il garantit pourtant l'existence

et la prospérité. Or, seul le travail crée la richesse, la valeur ajoutée en termes comptables, et il occupe une place fondamentale de la vie en société. « Quantitativement », le temps passé au travail est important. « Qualitativement », il représente un élément central des processus de socialisation et définit la place des individus dans le monde occidental.

La marchandisation du travail (le travailleur « vend » sa marchandise travail contre un salaire) explique cette acceptation dans les sociétés contemporaines. La marchandisation du travail opère une disjonction entre deux composantes fondamentales du travail : la marchandise et le sujet producteur de marchandise. La disjonction rend alors possible la vision essentiellement comptable du travail : la marchandise a un prix (le salaire pour le producteur) et devient une charge (un coût pour l'entreprise). Appliqué au travail, le fétichisme de la marchandise de Marx, où le processus de réification⁷, pour reprendre un terme plus contemporain, efface le sujet pour ne considérer que l'objet : la marchandise travail. Si le droit du travail et le contrat sont respectés, le « donneur d'ordre » paye un producteur considéré par la marchandise qu'il fournit et le pouvoir libérateur de la monnaie⁸ dégage le premier de toutes autres obligations envers le sujet. De telles représentations se diffusent et il est globalement accepté que le sujet, parce que sa marchandise est payée, n'a plus droit à la citoyenneté au sein de l'entreprise. La disjonction explique l'acceptation d'une absence légitime de démocratie dans le monde de l'entreprise⁹ et ce mode d'organisation fait sens dans les représentations collectives. Parce que notre vision du travail salarié le situe au niveau des autres marchandises, des toupies Beyblade par exemple, nous estimons qu'une fois payée la marchandise n'appartient plus au producteur. Le nouveau propriétaire, l'employeur, l'utilise selon son gré sans avoir de compte à rendre à l'ancien propriétaire. Or, contrairement à la toupie, le travail est une marchandise spécifique, une marchandise fictive¹⁰, elle ne se détache jamais du sujet et, en tant que

¹ Daniel Gaxie, « DÉMOCRATIE », *Encyclopædia Universalis*, 2014, URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/democratie/>

² Alain Badiou, *L'hypothèse communiste*, éd. Lignes, 2009.

³ Joseph Aloïs Schumpeter, *History of Economic Analysis*, Business & Economics, Routledge, 2006.

⁴ Marcel Gauchet, *La Démocratie contre elle-même*, Paris, éd. Gallimard, 2002.

⁵ Isabelle Ferreras, *Gouverner le capitalisme ? Pour le bicamérisme économique*, Paris, éd. PUF, 2012.

⁶ L'autogestion ne constitue absolument pas un modèle dominant.

⁷ Lukacs Gregor, *Le Jeune Marx, son évolution philosophique de 1840 à 1844*, éd. de la Passion, 2002.

⁸ La capacité d'éteindre les dettes, liées au transfert de biens et de services ou à la fiscalité, constitue le pouvoir libérateur de la monnaie.

⁹ Cela n'exclut pas la présence d'autres mécanismes à l'origine du rapport de domination subi par le travailleur.

¹⁰ Karl Polanyi, *La Subsistance de l'Homme. La place de l'économie dans l'histoire et la société*, traduit de l'anglais et présenté par Bernard Chavance, éd. Flammarion, 2011.

tel, ce dernier reste toujours un élément central de la vie de l'entreprise. La négation du sujet et de sa citoyenneté est légitimée, mais elle le fait souffrir en même temps et l'acuité de la concurrence sur le marché du travail (baisse du coût de la marchandise travail, directement ou en augmentant la productivité du travail sans augmenter proportionnellement les salaires, etc.) exacerbe ce phénomène. Dès lors, la souffrance ressentie au travail augmente comme le montrent Dejours¹¹ ou Linhart¹².

Le propriétaire fort en voix

Que le producteur de travail n'ait pas de pouvoir ne se traduit pas par une vacance de pouvoir et la notion d'hétérogénéité du peuple prend alors sa dimension. Le propriétaire de l'entreprise en a légitimement l'exercice, droit qui pourrait être assimilé à un privilège en d'autres temps : le pouvoir du propriétaire par le propriétaire et pour le propriétaire¹³. Au sein de l'entreprise, la forme de démocratie s'apparente plutôt à un mode censitaire¹⁴. À partir du XIX^{ème} siècle en France, les agents payant le cens, selon des modalités variables, avaient droit de vote. Bien souvent, seuls les propriétaires payaient le cens. Ainsi, la possession faisait le citoyen et le niveau de possession le niveau de citoyenneté. Sous des formes contemporaines (actionnariat, capitaux propres, etc.), la propriété est toujours un vecteur essentiel de pouvoir au sein de l'entreprise et cette vision de l'ordre social s'étend. Le projet d'accords de libre-échange entre l'Union européenne, les États-Unis et le Canada (TAFTA) est explicite à ce titre. Ils instituent un mécanisme d'arbitrage entre État et investisseur et, pour les promoteurs de ce projet, l'investisseur est au sommet d'une hiérarchie. Ce corpus de représentations néolibérales – l'essence de cette doctrine

repose sur deux piliers parmi lesquels figure la protection du propriétaire – voit en la propriété un droit suprême que les non-possédants acceptent également.

Les Trente Glorieuses ne s'érigent certainement pas en parangon de démocratie, mais la présence plus active de corps intermédiaires assurait une jonction plus étroite entre le sujet et la marchandise travail. Par les corps intermédiaires, le sujet opposait sa voix à celle des possédants et cet « équilibre » introduisait une dose de démocratie. La « disparition effective » des corps intermédiaires, l'absence de loi imposant le suffrage universel dans cet espace de la vie en société (l'entreprise), la légitimation des droits des possédants privent le travailleur de sa souveraineté sans qu'il juge le régime pour autant antidémocratique. Le salaire et la rémunération du propriétaire bénéficient d'un traitement différencié : contrairement au salaire, la rémunération du propriétaire n'éteint pas ses droits à gouverner. ■

¹¹ Christophe Dejours, *Souffrance en France : la banalisation de l'injustice sociale*, éd. Seuil, coll. Points, 2000.

¹² Danièle Linhart, *La modernisation des entreprises*, Paris, éd. La découverte, coll. Repères, 2010.

¹³ Dumenil et Lévy nuanceraient cette analyse et montreraient que les salariés managers disposent de pouvoirs substantiels. Gérard Dumenil, Dominique Lévy, *The Crisis of Neoliberalism*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 2011.

¹⁴ La signification de censitaire évolue dans une perspective historique et territoriale. Dans ce texte, la dimension privilégiée renvoie directement à la propriété. La propriété constituait la pierre d'achoppement d'un édifice institutionnel et ouvrait indirectement la voie au système de pouvoirs.